

Renvoi en Cour d'Assises de Stephan Schmidheiny, ex-PDG d'Eternit-Suisse, dans les procès Eternit en Italie

Torino, 24 janvier 2020
Communiqués des associations et syndicats

L'Association Italienne des Exposés à l'Amiante (AIEA) et Medicina Democratica : Le 24.01.2020, à 17 heures, au Tribunal de Vercelli, le juge de l'audience préliminaire (GUP), le Dr. Fabrizio Filice, a lu la sentence à la suite de l'audience tenue dans la salle du conseil. Le juge a décidé la mise en accusation du prévenu, Stephan Schmidheiny, devant la Cour d'Assise de Novara, le 27 novembre 2020, pour de multiples chefs d'accusation d'homicide volontaire pour la mort de 392 citoyens de Casale Monferrato (en partie des travailleurs de l'ancienne usine ETERNIT), mort due à une exposition à l'amiante. La demande du procureur général, le Dr Gianfranco Colace, a été entièrement acceptée et toutes les exceptions et arguments de la défense ont été rejetés.

Une décision précise et pleinement motivée qui intervient à un moment où le prévenu a porté des jugements généraux de bas étage sur l'Italie, pour tenter de justifier d'une manière ou d'une autre sa conduite en tant que grand fabricant industriel mondial de produits à base d'amiante qui ont coûté la vie à des milliers de travailleurs et de citoyens. Le juge de Vercelli a montré que la dangerosité de l'amiante et ses effets étaient largement connus et connus aussi de Schmidheiny, et que cela avait été caché et dissimulé.

Ajoutons que face au profit, la vie humaine passe au second plan.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime qu'environ 100 000 personnes par an meurent dans le monde des suites d'une exposition à l'amiante. En dix ans, c'est un million de décès dus à l'amiante. Nous sommes dans la période où l'on célèbre la mémoire des massacres nazis des juifs de la diaspora et des homosexuels : des millions de morts. Celui de l'amiante est un massacre différent, un massacre du travail, et parce que le travail ne peut être effacé, ce massacre ne peut être oublié. Les appréciations de Stephan Schmidheiny¹ sont inacceptables. Certes, il ne peut pas être incarcéré dans une prison italienne parce qu'il est un homme de pouvoir et de grande richesse, mais il ne peut pas échapper au sens de la justice de ceux qui ont souffert, de ceux qui ont vu, de ceux qui ont combattu et continuent de combattre les effets de l'amiante.

Nous disons enfin, que l'homicide volontaire a déjà été reconnu pour les décès dus à l'amiante, que ce procès a même atteint la Cour de Cassation.

Grâce au juge de Vercelli, renaît également notre espoir de justice et de vérité devant les tribunaux.

Fulvio Aurora, Milan, le 24 janvier 2018

La CGIL nationale, du Piémont et d'Alessandria, l'AFEVA, Medicina Democratica, l'Associazione Italiana Esposti Amianto et les autres parties civiles manifestent leur profonde satisfaction pour la décision prise par le Juge de l'enquête préliminaire de Vercelli, lequel, après avoir refusé les exceptions portées par la défense, a confirmé l'accusation pour homicide volontaire ayant causé la mort de 392 travailleurs de l'usine Eternit (Casale Monferrato) et d'autres résidents exposés aux poussières d'amiante. Pour ces faits, il renvoie le procès à la Cour d'Assise de Novara à la date du 27/11/2020. Un même renvoi est déjà en cours devant la Cour d'Assise de Naples pour les morts de l'usine Eternit Bagnoli. La décision prise aujourd'hui qui concerne Casale Monferrato représente un résultat important pour l'affirmation du droit à la justice et donne raison aux associations qui ne cessent de se battre pour voir ce droit reconnu.

Communiqué partagé par les avocats des parties civiles : *Avv Laura D'Amico, Avv Ester Gatti, Avv Paolo Liedholm, Avv Prof. Riverditi, Avv. Laura Mara, Avv. Mariagrazia Napoli*

1 Schmidheiny a tenu des propos très désobligeants à l'égard de l'Italie et des Italiens dans le journal suisse "Nzz am Sonntag"